



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site Internet de la commune : www.grandfontaine.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été présenté au conseil municipal dans sa séance du 24 avril pour approbation.

Le budget primitif 2026 veille à la préservation de la qualité du service public local, au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins de proximité et à notre maîtrise de la fiscalité, tout en maintenant une gestion rigoureuse.

La commune de Grandfontaine gère un budget principal ainsi que deux budgets annexes :

- Budget Culture et animation
- Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Pour mémoire, le budget photovoltaïque a été dissout l'année dernière.

Les grandes orientations pour l'année 2026 sont :

- **Aucune hausse des taux d'imposition locaux pour 2026**

L'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter les taxes foncières pour cet exercice. Compte-tenu de l'augmentation de l'assiette fiscale de la taxe foncière, liée aux nombres importants de nouvelles constructions dans la commune, ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires les recettes fiscales devraient croître mécaniquement de l'ordre de 5 %.

Attention, la part communale ne représente qu'une partie de la taxe foncière. D'autres composantes, comme le Département ou Grand Besançon Métropole peuvent évoluer.

- **Recours à l'emprunt pour financer les investissements**

Pour financer les investissements prévus (cf liste plus bas) et en particulier l'extension de l'atelier communal, la commune va recourir à l'emprunt pour un montant estimé à 300 000€.

Cet investissement déjà prévu lors du précédent exercice, n'a pas pu être réalisé en raison d'un retard conséquent pris sur l'administration du droit des sols. Il est donc tout naturellement reporté cette année. Il convient de noter que l'année 2025 a vu arriver à son terme plusieurs crédits antérieurs et que par conséquent l'endettement de la commune restera stable.

- **Budget annexe Culture et Animation**

Le nombre d'inscriptions ainsi que la satisfaction des adhérents restent de mise pour la saison 2025/2026 et prouvent la qualité des prestations. Les nouvelles activités qui ont été proposées ont rencontré un vif succès.

Ce budget est en suréquilibre en raison de l'héritage financier de l'ancien club des loisirs. Pour autant, nous devons être vigilant quant à l'équilibre des recettes/dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 90 000€ portées essentiellement par le paiement des intervenants dans les différentes activités.

Les investissements de ce budget prévus à hauteur de 10 000 € permettront d'acheter le matériel nécessaire aux différentes activités proposées et en particulier le renouvellement de quelques machines de musculation.

- **Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :**

Ce budget a pour vocation de venir en aide financièrement auprès des populations fragiles. Il est doté d'un budget de fonctionnement de 10 000€ abondés par le budget principal.

Principaux investissements envisagés :

Extension de l'atelier municipal

Travaux de réhabilitation à l'école maternelle

Tranche de cavurnes et relevage des tombes au cimetière

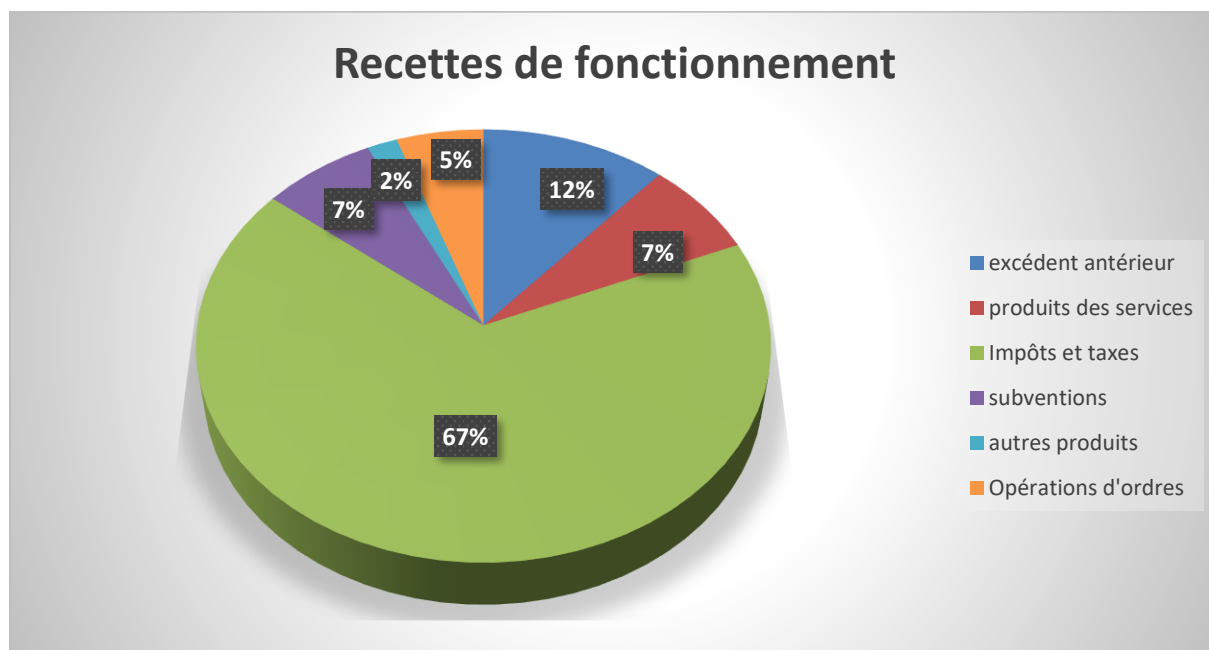
Travaux de voirie

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent **1 388 000 €**, réparties de la façon suivante :



Les impôts et taxes représentent 67 % des recettes de fonctionnement.

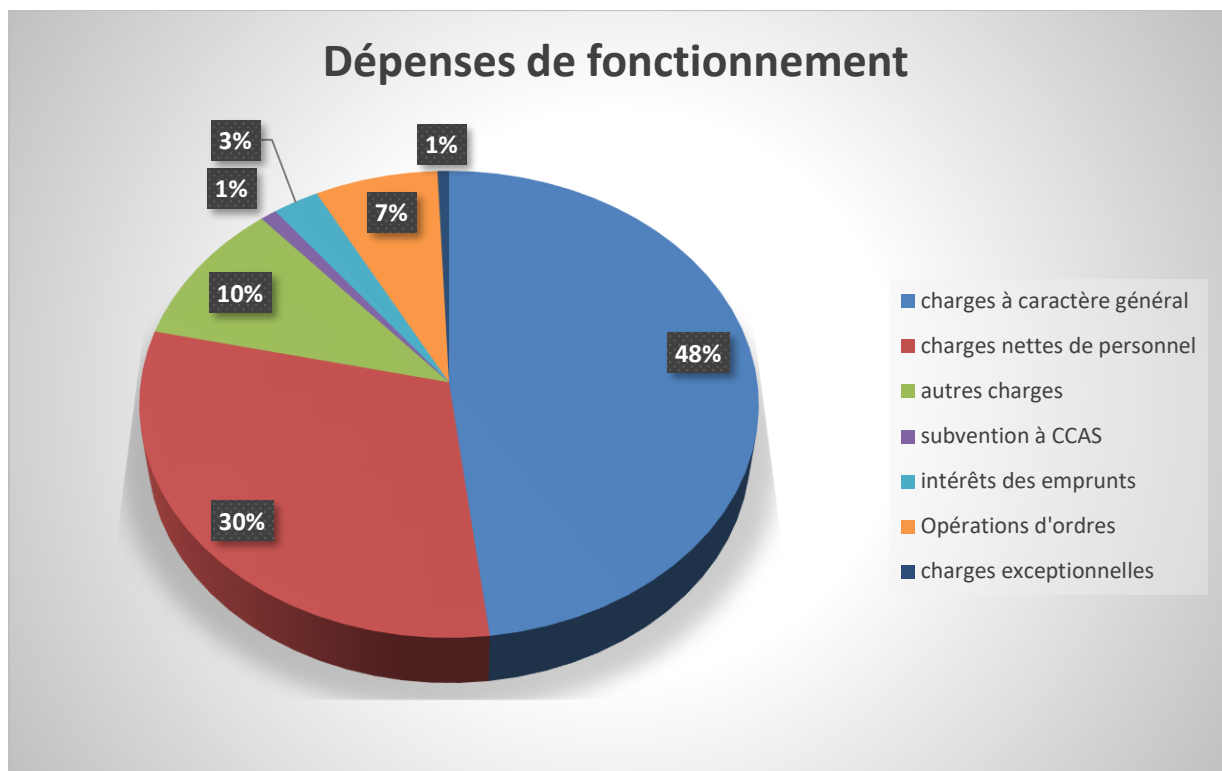
Les dotations et participations (notamment la Dotation Globale de Fonctionnement de l'état) diminuent légèrement par rapport à l'année dernière et représentent 7 % des recettes de fonctionnement.

Le produit des services est principalement lié à la vente de bois qui reste élevée cette année et représenter 7 % des recettes.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population : crèche, cantine, périscolaire, maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette... et le virement en autofinancement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent **1 388 000 Euros**, réparties de la façon suivante :



Le virement à la section d'investissement d'un montant de 322 000 € représente la capacité d'autofinancement de la commune.

Les charges à caractère général représentent 48 % des dépenses de fonctionnement dont une part importante est dédiée à l'accueil de la petite enfance et le périscolaire (la gestion de ces services est confiée à Familles Rurales)

Les charges de personnel sont en baisse à 30 % des dépenses de fonctionnement. Cela est dû à deux départ en retraite partiellement remplacé ainsi qu'une sous-traitance du ménage à l'école primaire à la rentrée prochaine.

La commune emploie à ce jour 9 personnes soit environ 7 Equivalents Temps Plein.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes :

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection d'un éclairage public...)
- Le FCVTA, qui est une compensation de l'Etat à la commune, à un taux forfaitaire de 16.404 % des dépenses réelles d'investissement.
- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
- Les emprunts éventuels
- L'excédent de fonctionnement capitalisé

Dépenses d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté : 297 952,06 €

Opérations d'ordre : 74 478,29 €

Remboursement emprunts (capital) : 158 636,31 €

Attribution de compensation d'investissement (Grand Besançon) : 63 803,09 €

Travaux sylvicoles : 7 000,00 €

Autres immobilisations corporelles (inclus les restes à réaliser) : 64 130,25 €

Cimetière/Eglise : 15 000 €

Extension atelier : 328 000 €

Panneau solaire atelier : 50 000 €

Réhabilitation Ecole maternelle : 50 000 €

Soit un total de **1 109 000 €**

Les recettes d'investissement à l'équilibre représentent donc **1 109 000 €uros**, réparties de la façon suivante :

Virement de la section de fonctionnement : 322 000 €

Opérations d'ordre : 75 315,53 €

FCTVA : 13 500 €

Taxe d'aménagement : 13 758,41 €

Excédent fonctionnement N-1 : 300 178,06 €

Subventions et intercommunalité (Inclus recettes à recevoir) : 84 248,00 €

Emprunts : 300 000 €

ETAT DE LA DETTE

N° emprunt	Etabl.	Date emprunt	Durée (en mois)	Date de fin	Objet	Capital	CRD 31/12/2024	Échéances 2025	Intérêts payés	Capital amorti	CRD fin 2025	Échéances 2026	Intérêts payés	Capital amorti	CRD fin 2026
n°56045861631	CRCA	19/12/2011	180	sept-26	Aménagement place de la Bascule	200 000,00 €	23 735,86 €	14 318,51 €	755,31 €	13 563,20 €	10 172,66 €	10 378,66 €	206,00 €	10 172,66 €	0,00 €
n° 07093918	BPBFC	18/10/2008	300	juil-33	Construction école maternelle (T.V.)	650 000,00 €	229 826,91 €	35 146,15 €	8 880,19 €	26 265,96 €	203 560,95 €	34 033,78 €	7 767,82 €	26 265,96 €	177 294,99 €
n° 07073855	BPBFC	04/10/2007	240	oct-26	Construction école maternelle (T.V.)	200 000,00 €	27 859,49 €	14 656,21 €	1 002,94 €	13 653,27 €	14 206,22 €	14 717,65 €	511,43 €	14 206,22 €	0,00 €
n° 07063021	BPBFC	06/03/2006	240	déc-25	Achat immeuble Morland/Cassuly	200 000,00 €	13 590,69 €	13 885,04 €	294,35 €	13 590,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
n° 087177901	BPBFC	16/06/2016	180	mars-31	Terrain Habitat 25	175 000,00 €	72 916,55 €	12 790,76 €	1 124,08 €	11 666,68 €	61 249,87 €	12 599,43 €	932,75 €	11 666,68 €	49 583,19 €
n° 08726388	BPBFC	04/10/2016	180	juil-31	Investissements 2016	180 000,00 €	81 000,00 €	13 025,10 €	1 025,10 €	12 000,00 €	69 000,00 €	12 864,30 €	864,30 €	12 000,00 €	57 000,00 €
n° 08784703	BPBFC	25/06/2018	225	mars-37	Multi accueil	400 000,00 €	260 000,00 €	23 770,00 €	3 770,00 €	20 000,00 €	240 000,00 €	23 480,00 €	3 480,00 €	20 000,00 €	220 000,00 €
n° AN096886	CE	17/05/2019	180	janv-33	Restructuration EP - Phases 1 et 2	340 000,00 €	203 999,98 €	25 053,47 €	2 386,80 €	22 666,67 €	181 333,31 €	24 788,27 €	2 121,60 €	22 666,67 €	158 666,64 €
n° 08859933	BPBFC	09/10/2020	180	déc-34	Restructuration EP - Phase 3	270 000,00 €	180 000,00 €	19 098,00 €	1 098,00 €	18 000,00 €	162 000,00 €	18 988,20 €	988,20 €	18 000,00 €	144 000,00 €
n° 08967432	BPBFC	20/12/2024	120	févr-34	Achat terrain Cour	100 000,00 €	100 000,00 €	11 576,35 €	546,67 €	11 029,68 €	88 970,32 €	11 576,35 €	2 918,23 €	8 658,12 €	80 312,20 €
n° 08992747	BPBFC	01/03/2026	180	mars-41	Extension atelier communal	300 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	22 942,88 €	7 942,88 €	15 000,00 €	285 000,00 €
Totaux							1 192 929,48 €	183 319,59 €	20 883,44 €	162 436,15 €	1 030 493,33 €	186 369,52 €	27 733,21 €	158 636,31 €	1 171 857,02 €